Arrêté n° 2023-DRH/LP/AC-338

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023
AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

Vu le budget de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'animateur principal de 2e classe, établi au titre de l'année 2023 :

- Madame Catherine BAILLEUL.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2023

Le Maire

Alain HUNAULT

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr